



Fiche du 30/9/2014, révision 3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: Impex Plaquette Parfumée WRC 007420
Code commercial: 7420
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Désodorisant pour petits espaces.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
IGO srl - Via Palazzo, 46 - 24061 Albano Sant'Alessandro (BG)
IGO srl - Tel. ++39/035/583078 Fax. ++39/035/583124
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
a.speranza@igo.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
IGO srl - Tel. ++39/035/583078 Fax. ++39/035/583124

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :
Propriété / Symboles:
Aucune.
Phrases R:
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Symboles:
Aucune
Mentions de danger:
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
- Qualité spéciale:
Aucune
Contient:
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)éthanone: Peut déclencher une réaction allergique.
alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde: Peut déclencher une réaction allergique.
- Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Fiche de Données de Sécurité

Impex Plaquette Parfumée WRC 007420



Aucune
2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
Autres dangers:
Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 1% - < 3% 3,7,-dimethylocta-1,6-dien-3-yl acetate

CAS: 115-95-7, EC: 204-116-4

Xi; R38

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% Métoxy Methyl Butanol

CAS: 56539-66-3, EC: 260-252-4

Xi; R36

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% 2,6-DIMETIL-7-OCTANOL-2

REACH No.: 01-2119457274-37-0000, CAS: 18479-58-8, EC: 242-362-4

Xi; R38

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

>= 0.5% - < 1% 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB)

REACH No.: 01-2119488227-29-0000, Numéro Index: 603-212-00-7, CAS: 1222-05-5, EC: 214-946-9

N; R50/53

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

>= 0.5% - < 1% 6-Acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyltetraline (Tonalide, Fixolide, AHTN)

CAS: 1506-02-1, EC: 216-133-4

Xn,N; R22-50/53

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

>= 0.5% - < 1% 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethanone

CAS: 54464-57-2, EC: 259-174-3

Xi,N; R38-43-51/53

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

Fiche de Données de Sécurité

Impex Plaquette Parfumée WRC 007420



 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.5% - < 1% alpha-methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde

CAS: 1205-17-0, EC: 214-881-6

Xi,N; R43-51/53

 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.25% - < 0.5% 4-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one [Beta Ionone]

CAS: 14901-07-6, EC: 238-969-9

N; R51/53

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.1% - < 0.25% Coumarin x

CAS: 91-64-5, EC: 202-086-7

Xn,Xi,N; R38-21/22-50/53

 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés



- Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement :
Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.

Fiche de Données de Sécurité

Impex Plaquette Parfumée WRC 007420



- Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
- Protection des mains:
Non requis pour une utilisation normale.
- Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques :
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- | | |
|--|-----------------------|
| Aspect et couleur: | Filtere rectangulaire |
| Odeur: | Caracteristique |
| Seuil d'odeur : | N.A. |
| pH: | N.d. |
| Point de fusion/congélation: | N.A. |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | N.A. |
| Inflammation solides/gaz: | N.A. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A. |
| Densité des vapeurs: | N.A. |
| Point éclair: | N.A. |
| Vitesse d'évaporation : | N.A. |
| Pression de vapeur: | N.A. |
| Densité relative: | N.A. |
| Hydrosolubilité: | N.A. |
| Solubilité dans l'huile : | N.A. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | N.A. |
| Température d'auto-allumage : | N.A. |
| Température de décomposition: | N.A. |
| Viscosité: | N.A. |
| Propriétés explosives: | N.A. |
| Propriétés comburantes: | N.A. |
- 9.2. Autres informations
- | | |
|-----------------|------|
| Miscibilité: | N.A. |
| Liposolubilité: | N.A. |
| Conductibilité: | N.A. |



Propriétés caractéristiques des groupes de substances

N.A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Metoxy Methyl Butanol - CAS: 56539-66-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4.300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5.830 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg

6-Acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyltetraline (Tonalide, Fixolide, AHTN) - CAS: 1506-02-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 964 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 6740 mg/kg

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethanone - CAS: 54464-57-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg

alpha-methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde - CAS: 1205-17-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3600 mg/kg

4-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one [Beta Ionone] - CAS: 14901-07-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4.590 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Notations:

Leggermente irritante

Test: Irritant pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Notations:

Leggermente irritante

Coumarin x - CAS: 91-64-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 293 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 396 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Souris = 242 mg/kg

Test: DDlo - Voie: Orale - Espèces: Humain = 87 mg/kg - Notations: x 17 w_i

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:



- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Metoxy Methyl Butanol - CAS: 56539-66-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oryzias latipes (Cipiriniiformi arancione-rosso)

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.000 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues = 1.000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Plante aquatique

1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB) - CAS: 1222-05-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 0.47 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 0.9 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia Magna

6-Acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyltetraline (Tonalide, Fixolide, AHTN) - CAS: 1506-02-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.49 mg/l

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC0 - Espèces: Poissons = 0.072 mg/l - Remarques: Brachydanio Rerio

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethanone - CAS: 54464-57-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.3 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo OECD TG 203 (Lepomis macrochirus)

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.38 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo OECD TG 202 (Daphnia Magna)

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.6 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Metodo OECD TG 201 (Desmodesmus subspicatus)

4-(2,6,6-Trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one [Beta Ionone] - CAS: 14901-07-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 5.09 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales Promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.03 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia Magna, Metodo OECD TG 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 22.9 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus Subspicatus (alga verde) Metodo DIN 38412

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Fiche de Données de Sécurité

Impex Plaquette Parfumée WRC 007420



- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
 - Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
 - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 - Dir. 2006/8/CE
 - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 - Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)
 - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Aucune
- Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
 - Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
 - Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Fiche de Données de Sécurité

Impex Plaquette Parfumée WRC 007420



1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Fiche de Données de Sécurité Impex Plaquette Parfumée WRC 007420



GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.